

# FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023 de 12 h à 20 h



## S'immatriculer : Réussir sa formalité





Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



transentreprise

## SOMMAIRE

- ✓ **INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) :**
  - **Présentation du GUICHET UNIQUE en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**
- ✓ **Chambre de Commerce et d'Industrie Grenoble**
  - **Les pièces demandées pour l'immatriculation sur le Guichet Unique**
  - **Les missions assurées :**
    - **La carte professionnelle des agents immobiliers**
    - **La carte de commerçant ambulant**
  - **Les prestations d'accompagnement pour le dépôt des formalités sur le Guichet Unique**



# SOMMAIRE



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



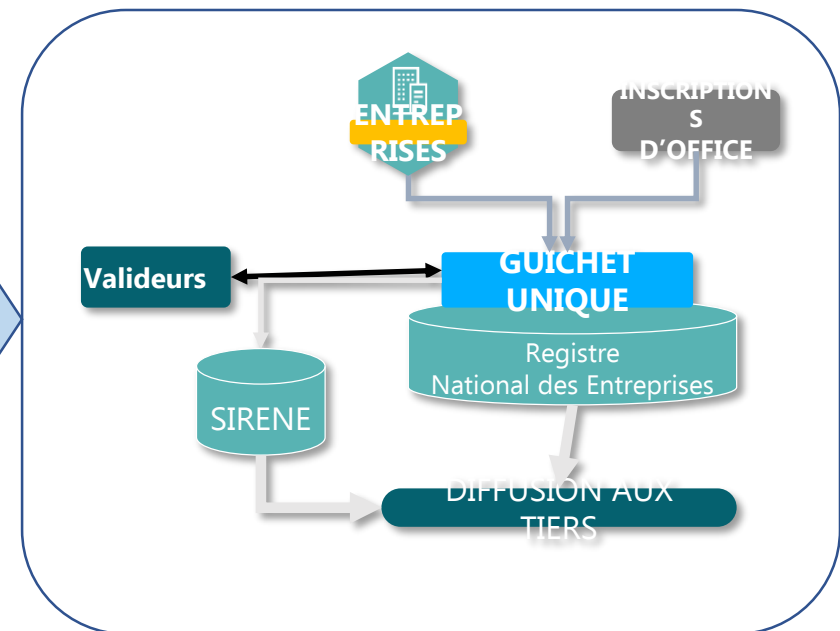
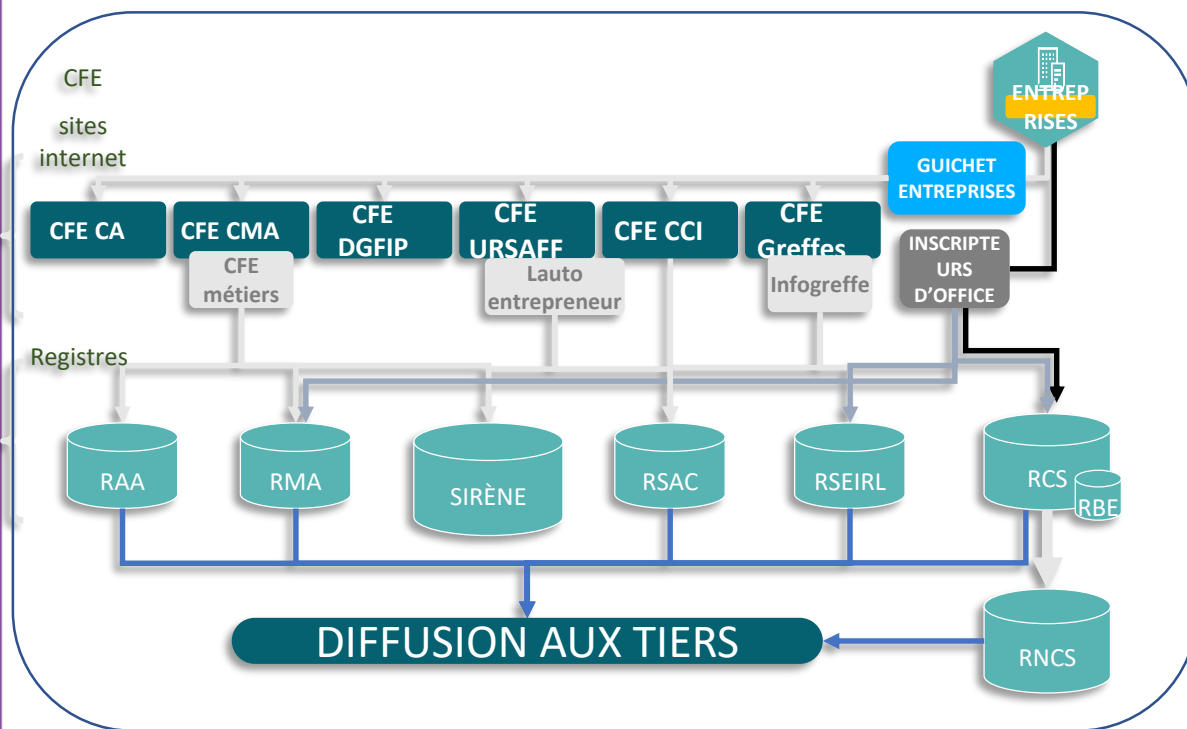
Transentreprise

- ✓ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère**
  - **La mission de valideur des activités artisanales sur le Guichet Unique**
  - **La carte de marchand ambulant**
  - **Les prestations d'accompagnement pour le dépôt des formalités sur le Guichet Unique**
  - **URSSAF :**
  - **Les formalités à l'URSSAF : l'ACRE**

# PRESENTATION DU GUICHET UNIQUE

Suite à la publication de la loi PACTE le 22 mai 2019, l'INPI a été désigné :

- > Pour créer le Guichet électronique de formalité des entreprises (Art.1)
- > Pour tenir le Registre National des Entreprises (Art.2)



CCI GRENOBLE

Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

OSEZ  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h

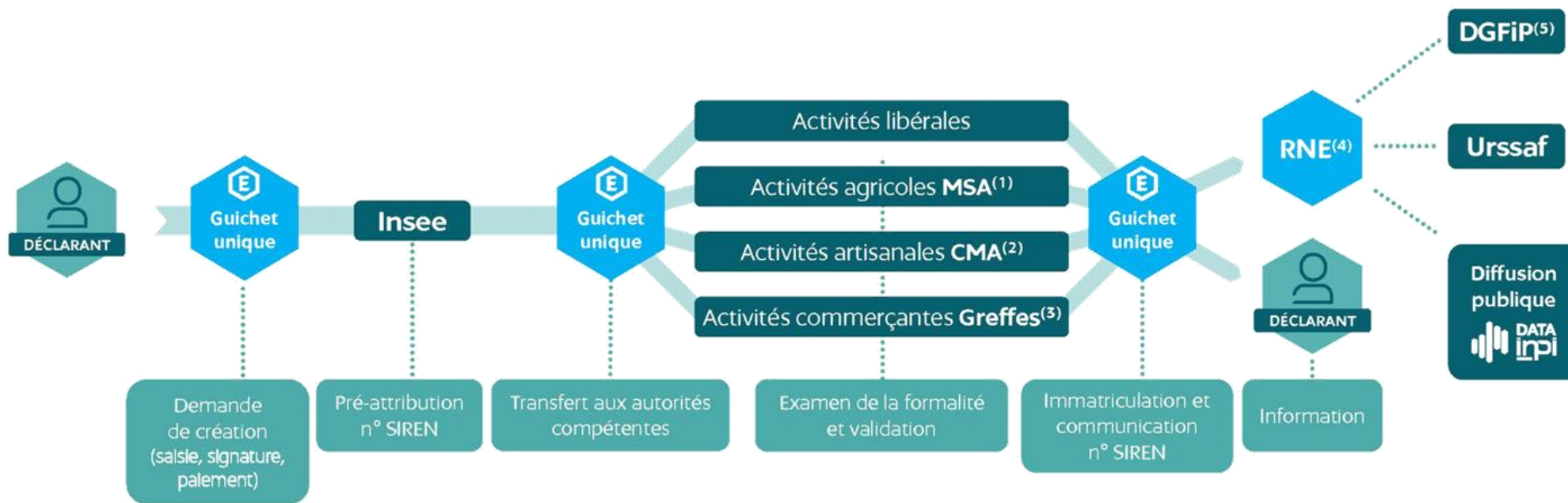


Transentreprise



# PRESENTATION DU GUICHET UNIQUE

## Le parcours d'une formalité de création



*Le déclarant peut suivre sa formalité en temps réel sur son tableau de bord du Guichet unique*

*(1) MSA : Mutualité sociale agricole (2) CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat  
(3) Greffes des tribunaux de commerce (4) Registre national des entreprises (5) Direction générale des Finances publiques*

CCI GRENOBLE

Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

OSEZ  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise





# PRESENTATION DU GUICHET UNIQUE

## Synthèse des étapes



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h

Guichet  
Unique

### Avant de déclarer une formalité d'entreprise

- 1 – Définir son projet (dans le cas d'une création d'entreprise)
- 2 – Disposer des éléments et justificatifs demandés
- 3 – Obtenir les diplômes, formations ou autorisations nécessaires

### Déclarer une formalité d'entreprise

- 1 - Déclarant et mandataires peuvent saisir les données
- 2 - Déclarer une formalité sur le site du Guichet unique :
  - de création d'entreprise
  - de modification d'entreprise
  - de cessation

### Payer, signer et suivre une formalité d'entreprise

- 1 - Payer une formalité d'entreprise
- 2 - Signer une formalité d'entreprise
- 3 - Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise

<https://www.inpi.fr/les-etapes-d-une-formalite-d-entreprise>



Transentreprise



# PRESENTATION DU GUICHET UNIQUE

## La synthèse du dépôt



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

OSEZ  
L'ENTREPRISE


MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise

- ▶ **Récapitulatif** de toutes les données fournies par le déclarant (ou mandataire)
- ▶ Indique **l'autorité compétente** pour traiter la formalité
- ▶ Indique le **numéro de liasse** pour retrouver sa formalité
- ▶ A la fin du traitement, une **version définitive** est générée par le Guichet
- ▶ **Document à signer** électroniquement (si nécessaire)

Synthèse de dépôt au Guichet Unique Formalité J00010011450

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

 inpi  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE

GUICHET UNIQUE DES ENTREPRISES  
Synthèse de dépôt

Ce document récapitule le dépôt de la formalité **J00010011450** concernant l'entreprise **Micro - COMM - 0€ - GR Sarreguemines** à la date du **06 mai 2021**

Code postal :	75001
Commune :	Paris
Complément de localisation :	rue tartempion
typePersonnePath :	personnePhysique
Nature de forme juridique (actuellement mode d'exercice) :	Entrepreneur individuel
Forme d'exercice de l'activité principale :	Commerciale
succursale / filiale :	Avec établissement
<b>Nature de la création</b>	
Société étrangère :	Non
Forme juridique :	Entrepreneur individuel
MicroEntreprise :	Oui
Etabli en France :	Oui
ERI :	Non
<b>Identité</b>	
Nature volet social :	TNS
Organisme Assurance maladie actuelle :	Régime général
Demande ACCRE :	Non
Activité simultanée :	Oui
Statut d'exercice activité simultanée : Salarié :	
optionMicroSocial :	Oui

Page 1/4



## PRESENTATION DU GUICHET UNIQUE



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

**OSEZ**  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h

- Le Greffe du Tribunal de Commerce et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (pour les activités artisanales) seront valideurs des dossiers présentés sur la plateforme
- La formalité une fois validée sera transmise à tous les partenaires concernés par la plateforme
- Le Greffe du Tribunal de Commerce émettra toujours les extraits de Registre de Commerce et des Sociétés pour les commerçants



transentreprise



## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

OSEZ  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



transentreprise

### Les pièces demandées sur le Guichet Unique pour l'immatriculation

#### Entreprise individuelle ou micro entreprise

- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation
- Si conjoint commun en biens, attestation à compléter
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 24,08 € si création de l'activité (*Gratuit pour les micro entrepreneurs sauf achat de fonds ou location gérance*)
- Frais de droit légal de 45,00 € ou 15 € (*Gratuit pour les micro entrepreneurs*)
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

*En fonction de l'origine du fonds de commerce, d'autres pièces spécifiques devront être fournies*





Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



transentreprise

# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

## Les pièces demandées sur le Guichet Unique pour l'immatriculation

### Personne morale

- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation
- 1 exemplaire des statuts originaux
- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales
- Attestation bancaire justifiant le dépôt du capital social en banque
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 37,45 € si création de l'activité
- Frais de droit légal de 15 €
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

*En fonction de la forme juridique de la société ou de son origine, d'autres pièces spécifiques devront être fournies*





# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



Les missions assurées :

**La carte de commerçant ambulant**

Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h

Les Services Formalités des CCI:

- Réceptionnent et contrôlent les dossiers de demande de cartes (demande initiale, renouvellement ou modification) de commerçants ambulants et leurs pièces,
- délivrent la carte de marchand ambulant au déclarant (coût 30€ pour une durée de 4 ans)



transentreprise



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise

# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

**Les missions assurées :**

**La carte professionnelle des agents immobiliers**

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015**

**Les Services Formalités des CCI :**

- Sont autorités compétentes pour délivrer les cartes de professions immobilières (transaction, gestion immobilière, syndic, prestations de services, prestations touristiques, marchand de listes)
- Vérifient l'aptitude professionnelle et l'honorabilité des dirigeants
- Contrôlent l'ensemble des pièces et le formulaire ainsi que la formation continue obligatoire
- Saisissent les éléments qui alimentent ensuite le fichier national [www.professionnels.immobilier.cci.fr](http://www.professionnels.immobilier.cci.fr)
- Délivrent la carte professionnelle (validité 3 ans).



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



transentreprise

# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

## Les prestations d'accompagnement à la formalité d'immatriculation

**Rendez-vous individuel ou transmission en distanciel**

**Notre conseiller effectue :**

- la vérification de la conformité et la cohérence de votre dossier
- le traitement de la formalité sur le Guichet Unique
- La mise en ligne des pièces jointes obligatoires

**Les Tarifs :**

- Entreprise individuelle ou micro entreprise : **99€ TTC**
- Entreprise individuelle ou micro entreprise +  
dépôt du dossier ACRE : **120€ TTC**
- Société : **138€ TTC**



# CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h

## La mission de valideur des activités artisanales sur le Guichet Unique

Validation / régularisation/ rejet de votre dossier concernant les activités artisanales  
Attention aux pièces justificatives

En fonction de la forme juridique et / ou activités : plusieurs valideurs



transentreprise



# CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE

## La carte de marchand ambulant

À solliciter lors de l'immatriculation ou tout au long de la vie de l'entreprise

Pièces fournir

Tarif 30 euros pour une durée de 4 ans



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

**OSEZ**  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



transentreprise



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise

# CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE

## Les prestations d'accompagnement pour le dépôt des formalités sur le Guichet Unique

**Mes formalités clé en main, gagnez du temps en confiant vos démarches à un expert**

Entretien individuel

Recueil des pièces justificatives dont la qualification professionnelle

Saisie du dossier et suivi de l'avancement du dossier auprès des différents organismes

Accès à un atelier un mois après pour échanger avec des chefs d'entreprise

Société : **135,60 € TTC** (attention droits légaux non inclus)

EI / Micro : **94,80 € TTC** (attention droits légaux non inclus)





# CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE

Les prestations d'accompagnement pour le dépôt des formalités  
sur le Guichet Unique



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h

**Mon coach formalités, sécurisez vos démarches avec l'appui d'un expert**

Atelier collectif

Vérification des pièces

Saisie réalisée par vos soins / vérification par l'expert

Suivi du dossier

Accès à un atelier un mois après pour échanger avec des chefs d'entreprise

**64,80 € TTC** (attention droits légaux non inclus) - pour les ME



transentreprise



# LES FORMALITES A L'URSSAF : L'ACRE



Au service de notre protection sociale



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

**OSEZ**  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h

04

## L'Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre)

Dispositif d'exonération partielle des cotisations  
sociales visant à favoriser les créations d'entreprise



transentreprise



# LES FORMALITES A L'URSSAF : L'ACRE

## Les démarches pour obtenir l'Acre

Pour les créateurs d'entreprise « assimilés salariés » et les travailleurs indépendants :

→ Aucune demande à effectuer pour en bénéficier

L'Acre est appliquée automatiquement et éventuellement contrôlée ultérieurement

Pour les créateurs relevant la micro-entreprise :

→ Formulaire de demande à compléter sur [autoentrepreneur.urssaf.fr](https://autoentrepreneur.urssaf.fr)

Les démarches :

1. vérifier son [éligibilité](#)

2. télécharger le [formulaire](#)

3. transmettre la [demande](#)

 CCI GRENOBLE

Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

OSEZ  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise



# LES FORMALITES A L'URSSAF : L'ACRE

## L'Acre : 3 cas de refus possibles

- **Votre situation personnelle n'entre pas dans les conditions requises** (voir éligibilité)
- **Vous avez bénéficié de cette aide au cours des 3 dernières années.** Cette période de 3 ans se situe entre la fin de cette exonération et la date de création de l'entreprise.
- **Vous êtes en situation de reprise d'une activité identique** (nécessité d'un délai comprenant l'année en cours + 1 année civile complète).

 CCI GRENOBLE

Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



**transentreprise**



# LES FORMALITES A L'URSSAF : L'ACRE

## L'Acre : régime réel travailleur non salarié et assimilé salarié



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise

TRAVAILLEURS NON SALARIES EI / EURL / SARL (gérant majo)	ASSIMILES SALARIES SAS / SASU/SARL (gérant mino ou égalitaire)
<b>Exonération</b>	<b>Exonération</b>
Cotisations personnelles d'assurance maladie, d'invalidité-décès, de retraite de base et d'allocations familiales	Cotisations salariales et patronales de Sécurité sociale correspondant à l'assurance maladie, maternité, retraite de base, invalidité décès, aux prestations familiales
<b>Pas d'exonération</b>	<b>Pas d'exonération</b>
Cotisation de retraite complémentaire (7%), la CSG-CRDS (9,7%) et la contribution à la formation professionnelle (CFP).	Cotisation de retraite complémentaire obligatoire, CSG-CRDS, accidents du travail, contribution solidarité autonomie, FNAL, formation professionnelle, prévoyance



# LES FORMALITES A L'URSSAF : L'ACRE



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

**OSEZ**  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



transentreprise

**L'Acre : régime réel travailleur non salarié et assimilé salarié**

**Exonération totale ou partielle des cotisations de début d'activité**

**Les créateurs d'entreprises\*** sont exonérés pendant 12 mois, de date à date de certaines cotisations.

Le montant de l'exonération dépend du revenu annuel :

- Revenus < à 32 994 € : exonération totale des cotisations concernées\*
- Revenus compris entre 32 994 et 43 992 € : exonération partielle et dégressive des cotisations
- Revenus > à 43 992 € : pas d'exonération

Deux cas de refus de « l'exonération de début d'activité » sont possibles :

- Avoir bénéficié de cette aide moins de 3 ans avant le début d'une nouvelle activité (c'est la date de fin de la première exonération qui fait foi) ;
- Ne pas être en situation de reprise dans une activité identique à la suite d'une radiation (année en cours + 1 année civile complète).

**Bon à savoir** : Lorsque l'activité est exercée sous la forme d'une société, le créateur doit en exercer le contrôle effectif.

\* y compris les conjoints collaborateurs des travailleurs indépendants ne relevant pas du régime micro social et bénéficiant eux-mêmes de l'exonération Acre



# LES FORMALITES A L'URSSAF : L'ACRE

## Auto-entrepreneurs : comment sont calculées les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu ?

Pour calculer les cotisations et contributions sociales, un taux est appliqué sur le chiffre d'affaires encaissé. Il faut ajouter à chaque taux de cotisation celui pour **la contribution à la formation professionnelle** : 0,10% pour les commerçants, 0,20% pour les professions libérales et 0,30% pour les artisans.

Activité	Taux pleins de cotisations	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu sur option	Total
Ventes de marchandises (BIC)	12,3 %	1 %	13,30 %
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	21,20 %	1,7 %	22,90 %
Autres prestations de services et professions libérales (BNC)	21,10 %	2,2 %	23,30 %
Professions libérales relevant de la Cipav	21,20 %	2,2 %	23,40 %
Location de meublés de tourisme classés	6 %	1 %	7 %

CCI GRENOBLE

Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

OSEZ  
L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise



# LES FORMALITES A L'URSSAF : L'ACRE

## Cotisations avec ACRE

**Bénéfice d'un taux minoré jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre civil suivant la date de début d'activité :**

- pour une création le 15 janvier 2023 taux réduit appliqué jusqu'au 31 décembre 2023
- pour une création le 25 mars 2023 taux réduit appliqué jusqu'au 31 décembre 2023
- pour une création le 2 avril 2023 taux réduit appliqué jusqu'au 31 mars 2024

Activité	Taux de cotisations avec Acre (max 1 an)	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu sur option	Total
Ventes de marchandises (BIC)	6,20 %	1 %	7,20 %
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	10,60 %	1,7 %	12,30 %
Autres prestations de services et professions libérales (BNC)	10,60 %	2,2 %	12,80 %
Professions libérales relevant de la Cipav	12,10 %	2,2 %	14,30 %
Location de meublés de tourisme classés	3 %*	1%	4%

***A ajouter :** la contribution à la formation professionnelle et la taxe pour frais de chambre et de commerce ou de métiers.*

 CCI GRENOBLE

Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise



# LES FORMALITES A L'URSSAF



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

FORUM

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise

Professions libérales exerçant sous le régime social de la micro entreprise et sous le régime TI classique



Par téléphone

**3698**



Par courriel



Prendre rendez-vous



BIENVENUE SUR  
LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR

**Urssaf**  
Au service de notre protection sociale

Consultez

[mon-entreprise.urssaf.fr](https://mon-entreprise.urssaf.fr)

[Autoentrepreneur.urssaf.fr](https://Autoentrepreneur.urssaf.fr)

[Urssaf.fr](https://Urssaf.fr)



Entrepreneurs,  
venez trouver  
des réponses  
à toutes vos questions

**FORUM**

**OSEZ  
L'ENTREPRISE**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023  
de 12 h à 20 h



Transentreprise

Sites des organismes présents à cet atelier :

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

[www.cma-isere.fr](http://www.cma-isere.fr)

[www.grenoble.cci.fr](http://www.grenoble.cci.fr)

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

Site de dématérialisation des procédures :

<https://formalites.entreprises.gouv.fr>

# FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023 de 12 h à 20 h

 CCI GRENOBLE



**transentreprise**  
REPRENDRE ET CÉDER UNE ENTREPRISE

Merci de votre écoute.

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**inpi**

 CCI GRENOBLE

  
Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
ISÈRE

 **Urssaf**  
Rhône-Alpes